

# L'accès aux droits et la reconnaissance administrative

Les MDPH de la région Franche-Comté

Meryame BELAL, Cindy BOULAIRE, Julie JACQUOT  
Référentes Insertion Professionnelle





# SOMMAIRE

1. Le rôle des MDPH et missions du Référent Insertion Professionnelle
2. Travailler autrement : la RQTH au service du projet professionnel
3. Du droit au projet : insertion et maintien en milieu ordinaire
4. Accompagner les parcours : orientation et droits en milieu protégé



# 1. Le rôle des MDPH et missions du Référent Insertion Professionnelle

## Le rôle des MDPH :

- Création des MDPH en 2005 suite à la **loi du 11 février** pour l'égalité des droits et des chances
- **Guichet unique** pour l'accès aux droits et prestations des personnes en situation de handicap : accueil, information et accompagnement
- Evaluation des **besoins, orientations et décisions**



# 1. Le rôle des MDPH et missions du Référent Insertion Professionnelle

## Les missions du RIP :

- **Evaluation des situations**, information et conseil des personnes sur les possibilités s'offrant à elle en matière d'insertion professionnelle
- **Animation du réseau de partenaires** du handicap et de l'insertion professionnelle
- Animation et organisation des **équipes pluridisciplinaires** en lien avec l'insertion professionnelle



## 2. Travailler autrement : la RQTH au service du projet professionnel

### La demande de RQTH :

- Dossier MDPH en ligne ou formulaire papier
- Etude à partir du **certificat médical**, du **projet professionnel** et de la **situation globale** de la personne par l'équipe pluridisciplinaire des MDPH
- Avoir une **limitation substantielle de sa capacité de travail** liée à un problème de santé supérieur à 1 an
- **Démarche personnelle** sans obligation de communication à l'employeur



## 2. Travailler autrement : la RQTH au service du projet professionnel

### Les avantages de la RQTH :

- Être reconnu comme **Bénéficiaire** de l'**Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés BOETH** (6 % de travailleurs handicapés pour tout employeur d'au moins 20 salariés)
- Accéder à des **aménagements de poste** : horaires adaptés, du télétravail, du matériel spécifique ou une organisation du travail plus flexible
- **Sécuriser le parcours** professionnel : si difficulté ou inaptitude à un poste, possibilité de **reclassement** ou mise en place d'un accompagnement adapté



### 3. Du droit au projet : insertion et maintien en milieu ordinaire

#### La MDPH à travers les décisions de la CDAPH :

- Reconnaît **administrativement le handicap** grâce à l'attribution d'une RQTH à laquelle peut être associée une **notification d'orientation professionnelle**,
- Depuis la **loi du plein emploi de 01/2024**, elle ne décide plus de l'accès au **Milieu Ordinaire de Travail (MOT)** reconnaissant ainsi que le MOT est un **droit pour tous**. Elle attribue donc, uniquement si nécessaire une orientation vers un **dispositif relevant du médico-social**.

### 3. Du droit au projet : insertion et maintien en milieu ordinaire

#### Les dispositifs d'accompagnement avec la RQTH dans le droit commun :

- Accéder à des **dispositifs et accompagnements** :
  - Par un référent spécialisé du SPE (CAP Emploi, France Travail, Mission Local) et d'autres référents (insertion + , ADNA, ...)
  - Service d'Appui Spécifique SAS
  - PAVA / Oasis handicap
  - Plateforme Emploi Accompagné
  - Dispositifs d'aide AGEFIPH et FIPHFP
  
- Accéder à des postes de travail en **Entreprise Adaptée** (55% des postes réservés aux bénéficiaires de la RQTH)

### 3. Du droit au projet : insertion et maintien en milieu ordinaire

#### Les avantages de la RQTH avec nécessité de décision CDAPH :

- Réaliser un **stage d'évaluation et d'élaboration du projet professionnel** (8 à 12 semaines) dans un **Etablissements et Services de PréOrientation ESPO**, exemple : LADAPT BFC
- Réaliser un parcours de **formation qualifiante avec accompagnement médico-psycho-social** dans un **Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle ESRP**, exemple : Centre Réadaptation Mulhouse CRM
- Effectuer un **stage de remobilisation** au sein d'une **Unités d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle UEROS**, exemple : UEROS AFTC (public cérébrolésé)



### 3. Des orientations au projet : insertion et maintien en milieu ordinaire

#### Des parcours en évolution :

- Les **orientations** sont **des repères** dans un parcours, qui peut **évoluer** au fil du temps . La MDPH peut alors **réévaluer** la situation et ajuster l'orientation
- Le milieu ordinaire, même accompagné, n'est pas toujours possible, ou pas immédiatement
- Dans ce cas, la MDPH peut proposer une orientation vers **le milieu protégé**, qui peut aussi être une étape dans un parcours



## 4. Accompagner les parcours : orientation et droits en milieu protégé

### Le travail en milieu protégé :

*« Les **Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail** sont des structures qui permettent aux personnes en situation de handicap **d'exercer une activité professionnelle** tout en bénéficiant d'un **soutien médico-social** et éducatif dans un **milieu protégé**. Ils accueillent des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en **milieu ordinaire**. »*

Définition article L. 344-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles  
(source : Mon Parcours Handicap.fr)



## 4. Accompagner les parcours : orientation et droits en milieu protégé

### L'orientation en ESAT :

- L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, en présence du Service Public pour l'Emploi SPE (cap emploi, France travail, mission locale), identifie les besoins liés au handicap
- Des préconisations sont formulées pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi soit dans le droit commun soit vers le milieu protégé
- La décision finale est prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH (durée de l'orientation : 1 à 10 ans renouvelable, dès 20 ans jusqu'à la retraite)

## 4. Accompagner les parcours : orientation et droits en milieu protégé

### Les droits d'un travailleur en ESAT :

- Type de contrat : **contrat d'accompagnement** par le travail, temps partiel ou temps plein avec une période d'essai de 3 mois renouvelable
- Composition des revenus :
  - Rémunération de l'ESAT (mini 5% du SMIC)
  - AAH (montant calculé selon les sources de revenus)
  - Prime d'activité (selon le montant des revenus)
- Les accompagnements :
  - Foyer d'hébergement ou logements SHMO
  - SAVS au domicile
  - Déplacements lieu de travail / domicile encadrés

## 4. Accompagner les parcours : orientation et droits en milieu protégé

### Les grands secteurs d'activités en ESAT :

Chaque ESAT a ses propres activités :

- Agroalimentaire (ex : restauration collective)
- Industrie (ex : conditionnement, assemblage, câblage...)
- Services aux entreprises et/ou particuliers (ex : espaces verts, blanchisserie industrielle, travaux du bâtiment, nettoyage...)
- Agriculture (ex : maraichage, élevage, ...)

### Et en Franche-Comté :

Département	Nombre de sites*	Nombre de places *
Haute-Saône	6	514
Doubs	10	1108
Jura	6	598
Territoire de Belfort	3	345
Total	25	2565

**Bon à savoir :**  
Annuaire en ligne des établissements  
:  
ViaTrajectoire  
<https://usager.viatrajectoire.fr>

## 4. Accompagner les parcours : orientation et droits en milieu protégé

### Travailler l'accès à un emploi en milieu ordinaire :

- Des **immersions** possible :
  - Duo Day
  - PMS-MP (Période de Mise en Situation Professionnelle en Milieu Protégé = stage de 2 semaines)
  - Mise à disposition (2 ans maximum)
- Une **valorisation** des compétences et des connaissances :
  - Reconnaissance des savoir faire professionnel
  - Validation des Acquis et de l'Expérience
- Un **cumul possible** contrat en ESAT et contrat en milieu ordinaire
- Un **accompagnement** par des chargés d'insertion professionnelle

# Et pour l'avenir ? Evolutions et pratiques

## La Loi plein emploi et mesure de la CNH :

Mesures	Conséquences
Suppression de l'orientation marché du travail	<b>Cette orientation est de droit.</b> Nécessite une mise à jour des formulaires
Orientations en ESAT, ESRP et ESPO attribuées par la CDAPH sur propositions du SPE	<b>Evaluation par la SPE pour toute demande d'ESAT/ESRP/ESPO</b> En pratique : la CDAPH reste décisionnaire. Dossier toujours présenté en EPE dans les MDPH de Franche-Comté
Transmission automatisée des notifications RQTH et orientation professionnelle à France Travail	France Travail est informé de la reconnaissance de la personne <b>mais pas du motif, aucun éléments de santé transmis.</b>
Equivalence RQTH-AEEH/PCH/PPS pour les jeunes de 15 à 20 ans.	Inutile de déposer une demande RQTH quand on est BOETH
Equivalence RQTH-BOETH	Inutile de déposer une demande RQTH lorsque les droits AEEH/PCH/PPS sont ouverts

Mesures gouvernementales annoncées lors de la **Conférence Nationale pour le Handicap** du 26 avril 2023  
et intégrée dans la loi Plein Emploi du 18 décembre 2023



## Et pour l'avenir ? Evolutions et pratiques

### Tour de France des solutions : 18 mesures pour favoriser le parcours MDPH

- Appliquer les droits sans limitation de durée
- Simplification du formulaire MDPH
- Temps d'échange et d'information pour les primo-demandeurs
- Simplification des notifications de droit





**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

**Les MDPH de la région Franche-Comté**

**Meryame BELAL, Cindy BOULAIRE, Julie JACQUOT**  
Référentes Insertion Professionnelle

